

3. Selon les statistiques, les bureaux de douane de l'Île du Prince-Édouard n'ont pas dédouané d'importations d'agneau en 1968.

4. et 5. D'après les résultats d'une enquête postale mensuelle du BFS auprès des cultivateurs du Canada, le prix moyen pondéré des agneaux sur pied dans l'ensemble du pays était de \$22.45 les cent livres en 1968. Cette estimation est fondée sur une moyenne mensuelle d'environ 380 déclarations. En 1968, le prix moyen des agneaux sur pied était de quelque \$20.70 les cent livres dans l'Île du Prince-Édouard. Ce prix est fondé sur une moyenne d'environ cinq déclarations par mois. Le BFS ne possède pas de renseignements sur le prix moyen que demandent les cultivateurs pour l'agneau habillé.

[Français]

YARMOUTH (N.-É.)—LE DÉBARCADÈRE DESTINÉ À LA HALTE DES YACHTS

Question n° 1460—**M. Comeau**:

1. Dans le cadre des améliorations qu'on envisagerait d'apporter au rivage ou aux installations portuaires de Yarmouth (N.-É.), prévoit-on d'aménager une aire pour que les yachts et d'autres petites embarcations puissent faire halte et, dans la négative, pourquoi?

2. Dans l'affirmative, envisage-t-on d'aménager cette aire le long de la digue adjacente à la rue Water ou dans un endroit tout aussi bien situé?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. A l'heure actuelle, on ne songe pas à aménager, à Yarmouth (N.-É.), un débarcadère destiné aux yachts et petites embarcations, étant donné l'encombrement de la navigation attribuable aux traversiers et à la flottille de pêche.

2. Ne s'applique pas.

[Traduction]

LES CONTRATS DE RELATIONS PUBLIQUES AUX AFFAIRES INDIENNES

Question n° 1467—**M. Howard (Skeena)**:

Depuis le 1^{er} juillet 1968, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il fait des paiements à des compagnies de relations publiques et, dans l'affirmative, indiquer le nom et l'adresse de ces compagnies et le montant qui a été payé à chacune d'elles?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Eugene Steiner Public Relations Ltd., 1330-8th Street, S.W., Calgary 3, Alberta, \$5,813.51; Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd., Box 61, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario, \$2,275.00; Corckett Writers, Public Relations Consultants, 295 Kensington Street, Winnipeg, Manitoba, \$1,015.00; Jacques Guay et associés inc., Conseillers en relations publiques, Suite 440, Édifice Dominion Square, 1010 ouest, Sainte-Catherine, Montréal 2,

Québec, \$2,410.00; Williams and Wilson Ltd., Public Relations Counsel and Services, 1161 Melville Street, Vancouver 6, B.C., \$15,208.31; Desroches, Jasmin et associés inc., Conseillers en relations publiques, 640, rue Cathcart, Montréal 2, Québec, \$1,515.30; International Surveys Limited, 550 Sherbrooke St. West, Montréal 2, Québec, \$375.00.

LE PERSONNEL DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question n° 1476—**M. Skoberg**:

1. Qui sont les membres du personnel d'administration et de direction du Conseil des ports nationaux?

2. Quel poste chacun d'eux occupait-il avant d'être nommé au Conseil?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants: 1. (1) M. H. A. Mann, président; (2) M. L. R. Talbot, ing., vice-président; (3) M. E. J. Alton, membre; (4) M. J. E. Lloyd, expert comptable, membre.

2. (1) Directeur exécutif, Commission des transports des provinces Maritimes; (2) Président, René Talbot Ltée, Québec; (3) Agent exécutif, Buckersfield Ltd., Vancouver; (4) Expert-comptable praticien, Halifax.

TROIS-RIVIÈRES—LE SERVICE D'AIR CANADA

Question n° 1482—**M. Fortin**:

1. La société Air Canada a-t-elle l'intention de mettre fin à son service à l'aéroport de Trois-Rivières?

2. Dans l'affirmative, a) quelles en sont les raisons, b) une étude a-t-elle été faite à ce sujet et c) sera-t-elle disponible au public ou aux intéressés, d) ce service à Trois-Rivières sera-t-il assuré par d'autres compagnies?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1 et 2. Les niveaux du trafic et les besoins du service à tous les points du réseau d'Air Canada font sans cesse l'objet d'une étude de façon que la nature du service et le genre de service puissent, au besoin, être modifiés, des services existants, abandonnés et de nouveaux, établis. L'abandon ou l'établissement d'un service exigent la présentation d'une demande à la Commission canadienne des transports et l'autorisation de la Commission, qui peut à discrétion décider quelles seront les procédures à suivre au sujet des demandes et les conditions requises pour le service public. Air Canada n'a pas pour pratique d'annoncer d'avance ses projets de demandes ou la nature de ses demandes à la Commission qui comportent des modifications de permis et de services en vertu de la loi sur l'aéronautique.